

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/098

FINANCES LOCALES (7.6)

**Modification AP/CP médiathèque
Modification de l'autorisation de
programme (AP) et des crédits de
paiement (CP) :
construction d'une médiathèque à
Hazebrouck**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026__98-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Par délibération n°2023/023 du 5 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de construction d'une médiathèque à HAZEBROUCK en Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Par délibération n°2023/181 du 20 décembre 2023, il a été procédé à la modification de la répartition des crédits de paiement alloués à la construction d'une médiathèque à HAZEBROUCK sans apporter de modification au montant de l'Autorisation de Programme.

Par délibération n°2025/003 du 5 février 2025, il a été procédé à la modification de la répartition de l'Autorisation de Programme et des crédits de paiement alloués à la construction d'une médiathèque à HAZEBROUCK et ce, compte tenu de l'avancement du projet.

Par délibération n°2025/158 du 17 décembre 2025, il a été procédé à la modification de la répartition de l'Autorisation de Programme et des crédits de paiement alloués à la construction d'une médiathèque à HAZEBROUCK et ce, compte tenu du montant des différents lots des marchés de travaux et des notifications des subventions allouées par les différents partenaires.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

L'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion, soit annulés, soit répartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Par ailleurs, compte tenu des financements dont la commune est susceptible de bénéficier et des conditions qui pourraient lui être accordées notamment en matière d'emprunt.

IL SERA DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de modifier la répartition des recettes prévisionnelles.

Le montant de l'AP ainsi que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et la répartition des recettes prévisionnelles s'établissent comme suit :

DEPENSES

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)			
		Exercices antérieurs	2025	2026	2027
Construction d'une médiathèque	10 050 000,00 €	539 688,78 €	426 603,19 €	6 232 137,85 €	2 851 570,18 €

RECETTES

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES RECETTES PREVISIONNELLES				
		Exercices antérieurs	2025	2026	2027	2028
Construction d'une médiathèque						
• Autofinancement	425 960,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	125 960,00 €	0,00 €
• FCTVA	1 636 550,00 €	0,00 €	76 449,99 €	70 000,00 €	1 022 300,00 €	467 800,01 €
• Emprunts	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
• Subventions	4 987 490,00 €	0,00 €	1 385 526,00 €	1 237 080,00 €	1 483 710,00 €	881 174,00 €
TOTAL	10 050 000,00 €	0,00 €	1 461 975,99 €	4 607 080,00 €	2 631 970,00 €	1 348 974,01 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT



**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

